



Mes Devoirs et mes droits dans la maison

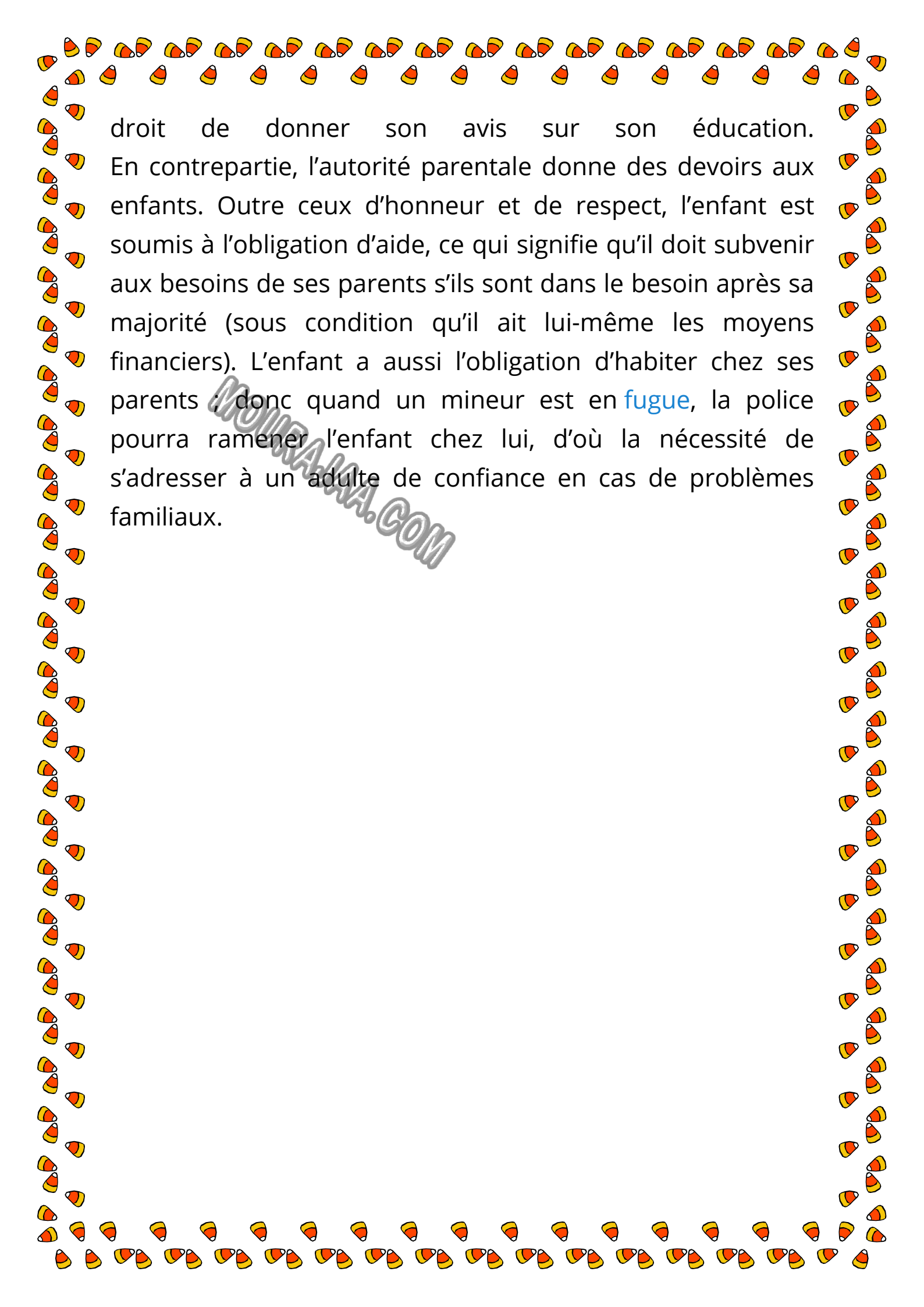
Devoirs et droits des parents

Les parents se doivent d'abord de protéger leur enfant : ils assurent sa sécurité, sa santé, sa moralité et son éducation (voir [La Convention des droits de l'enfant](#)). Les parents ont l'obligation d'héberger leur enfant (ils ne peuvent donc pas mettre à la porte leur enfant mineur) et celle de subvenir à ses besoins même après 18 ans si l'enfant poursuit ses études (ce qui signifie le nourrir et l'habiller, mais pas forcément lui fournir de l'argent de poche). Les parents ont aussi l'obligation d'envoyer leur enfant à l'école, et même s'ils conservent le droit de choisir l'établissement, ils doivent s'efforcer d'associer l'enfant aux décisions qui le concernent, dans la mesure cependant où son âge et sa maturité le permettent.

Ces devoirs impliquent alors des droits : les parents ont un droit de garde et de surveillance, donc un mineur doit habiter chez ses parents et se mettre d'accord avec eux concernant ses éventuelles sorties. Leur devoir d'éducation leur donne aussi un droit de punition, mais dans certaines limites.

Droits et devoirs des enfants

L'autorité parentale est d'abord là pour protéger l'enfant, par exemple de la responsabilité de certains actes, comme dans un contrat (comme dans un contrat de travail par exemple). L'enfant a le droit de demander des moyens, notamment financiers, pour vivre, être nourri et entretenu. Il a aussi le



droit de donner son avis sur son éducation. En contrepartie, l'autorité parentale donne des devoirs aux enfants. Outre ceux d'honneur et de respect, l'enfant est soumis à l'obligation d'aide, ce qui signifie qu'il doit subvenir aux besoins de ses parents s'ils sont dans le besoin après sa majorité (sous condition qu'il ait lui-même les moyens financiers). L'enfant a aussi l'obligation d'habiter chez ses parents ; donc quand un mineur est en **fugue**, la police pourra ramener l'enfant chez lui, d'où la nécessité de s'adresser à un adulte de confiance en cas de problèmes familiaux.

MOMINARA.COM